

5 novembre 2020

COVID-19 - Annonces du 23 octobre 2020

Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement jusqu'au 1^{er} décembre minimum.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (ou établissements d'enseignement supérieur) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr) et les livraisons à domicile;
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;

- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Le port du masque est obligatoire sur tout le territoire de la commune.

Les services de la mairie restent ouverts ainsi que les déchèteries de la Métropole.

Le marché hebdomadaire et le point de vente du dimanche maintenus

La médiathèque étant contrainte de fermer ses portes nous avons mis en place un service de retrait de documents. Vous pourrez ainsi continuer à emprunter vos ouvrages en toute sécurité.

Fermeture des Équipements sportifs, de loisirs et associatifs

Le cimetière est ouvert aux horaires habituels dans le strict respect des mesures sanitaires. Chaque personne devra pouvoir présenter une attestation individuelle de déplacement

Téléchargement des attestations et Info + :
www.saint-gregoire.fr / <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/>

Rappel des gestes d'hygiène à respecter



VIE ÉCONOMIQUE

Soyez solidaires de vos commerces de proximité

Consultez régulièrement les sites internet, les réseaux sociaux (facebook, Instagram...) de vos boutiques.

Vos commerçants se mobilisent pour continuer à vous servir dans le respect des règles sanitaires. Mise en place de click en collect, drive, livraison à domicile....

Ne choisissons pas la facilité des grandes plateformes et mobilisons nous pour maintenir notre coeur de ville et les petits commerces. Ils comptent sur vous !